

Québec, le 9 novembre 2015

OBJET : Demande d'accès à l'information concernant la réponse à une plainte
logée par l'Alliance autochtone du Québec (AAQ) contre
Corporation Waskahegen

Monsieur,

Nous avons reçu, le 4 novembre 2015, votre demande d'accès à l'information concernant le sujet précité.

Vous trouverez, ci-joint, la lettre adressée par M. Michel Gagnon, président-directeur-général de la Société d'habitation du Québec à M. Robert Bertrand, Président/Grand Chef.

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signé Guylaine Marcoux

M^E GUYLAINE MARCOUX

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels
p. j.



Québec, le 19 mai 2015

Monsieur Robert Bertrand
Président/Grand Chef
Alliance Autochtone du Québec
Édifice K.A. Moore
21, rue Brodeur
Hull (Québec) J8Y 2P6

Monsieur le Président/Grand Chef,

J'ai bien reçu votre lettre touchant le litige entre l'Alliance Autochtone du Québec et la Corporation Waskahegen.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) n'a pas l'intention d'intervenir dans le conflit puisque le dossier a été soumis aux tribunaux.

Par ailleurs, j'aimerais vous mentionner que la gestion des logements sociaux pour autochtones hors réserve fait l'objet d'ententes entre la SHQ et Habitat Métis du Nord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Président/Grand Chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MICHEL GAGNON